

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSETNET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Philippe SMAGGHE
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 12 février 2020</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMMARTIN MARPAIN : M. Jean-Louis ESPUCHE
- ETREPIGNEY : M. Laurent CHENU
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE, M. Jean-Luc HUDRY
- FRAISANS : M. Christian GIROD
- LA BARRE : M. Philippe GIMBERT
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN
- MONTMIREY-LA-VILLE : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE
- MUTIGNEY : Mme Christine LECOMTE
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET
- OUR : M. Segundo ALFONSO
- ROUFFANGE : M. Didier TISSOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 18 décembre 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 21h07.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

## **1. AFFAIRES GENERALES**

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019,**
- **nomme Monsieur Philippe SMAGGHE comme secrétaire de séance.**

*Voté à l'unanimité*

- b. *Etat des décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

- c. *Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Jura relative aux contrats d'assurances couvrant les risques statutaires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **décide de charger le Centre de Gestion du Jura de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une**

entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail / maladie professionnelle, maladie grave, maternité / paternité / adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

*Voté à l'unanimité*

## **2. FINANCES**

### *a. Attributions de compensations provisoires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- fixe provisoirement le montant des attributions de compensation au titre de l'exercice 2020 ;
- autorise le Président à procéder au paiement de ces attributions de compensations ;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **3. RH**

### *a. Création d'un poste dans le cadre des éducateurs jeunes enfants à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- crée un poste dans le cadre d'emploi des Educateurs Jeunes Enfants à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

### *b. Création d'un poste dans le cadre des auxiliaires puéricultrices à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :**

- crée un poste dans le cadre d'emploi des Auxiliaires Puéricultrices à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;

- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

c. *Création d'un poste dans le cadre des agents sociaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- crée un poste dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps complet ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

d. *Création de deux postes dans le cadre des agents sociaux à temps non-complet (29H50 & 33H)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- crée deux postes dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps non-complet à savoir :
  - un poste dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps non-complet à raison de 29h50 hebdomadaire ;
  - un poste dans le cadre d'emploi des Agents Sociaux Territoriaux à temps non-complet à raison de 33h00 hebdomadaire.
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

*Voté à l'unanimité*

#### **4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME**

- a. *ZA « LES PERRIERES » à Dampierre : vente de la parcelle n° 7 à l'entreprise SUN AUTO 25 pour une surface de 3 438 M<sup>2</sup> à 15,00 € HT*

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- accepte la vente de la parcelle n° 7 de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise SUN AUTO 25 pour une surface de 3 438 m<sup>2</sup> au prix de 15,00 € HT, soit un montant de 51 570,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Voté à la majorité*

- b. *Protocole de partenariat pour l'élaboration d'un contrat de canal du Rhône au Rhin / Vallée du Doubs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce sur le protocole de partenariat ;**
- **accepte les termes du ledit protocole ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce protocole de partenariat et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Voté à l'unanimité*

## **5. BATIMENT – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT**

- a. *Etat d'avancement des différentes opérations*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Pour information du Conseil Communautaire.**

- b. *Cessation de terrain par la commune dans le cas de réhabilitation du système d'assainissement (réseau + station)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Pour information du Conseil Communautaire.**

- c. *Validation du scénario relatif à l'opération de raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la station d'épuration à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Vu ces éléments, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **retient le raccordement de FRAISANS-SALANS sur la station de Ranchot et l'extension de cette dernière avec des coûts de fonctionnement moindres sur cette station ainsi modernisée et améliorée plutôt que sur deux stations différentes ;**
- **valide le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à hauteur de 2 543 200 € HT et**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à cette opération ;**
- **décide la poursuite des missions de maîtrise d'œuvre.**

*Voté à l'unanimité*

- d. *Réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Louvatange : demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'étude diagnostique des réseaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **sollicite les aides de l'Agence de l'Eau pour l'étude diagnostique des réseaux pour un montant total de 20 027,00 € HT décomposé comme suit :**
    - **forfait étude diagnostique : 12 527,00 € HT,**
    - **passage caméra avec curage préalable : 7 500,00 € HT (1 500 m \* 5 €).**
  - **sollicite une autorisation de débiter l'étude avant notification des aides ;**
- autorise le 1<sup>er</sup> Vice-président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent.**

*Voté à l'unanimité*

- e. *Réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux : valider le BP prévisionnel et autoriser le Président à faire les demandes de subventions auprès des différents financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

*Voté à l'unanimité*

- f. *Signature d'une convention relative au suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration à Ranchot – campagnes 2020-2021-2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce sur cette convention ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Voté à l'unanimité*

## **6. CULTURE – ASSOCIATIONS**

- a. *Convention de partenariat pour la mise à disposition dans le cadre du réseau de la médiathèque départementale du Jura d'ouvrages au format Daisy produits et diffusés par l'association Valentin Haüy à la bibliothèque*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce sur la convention de partenariat pour la mise à disposition dans le cadre du réseau de la médiathèque départementale du Jura d'ouvrages au format Daisy produits et diffusés par l'Association Valentin Haüy à la bibliothèque ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Voté à l'unanimité*

- b. *Contrat bibliothèques publiques, réseaux de bibliothèques ou bibliothèques départementales de prêt avec la société DILICOM*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce sur le contrat bibliothèques publiques, réseaux de bibliothèques ou bibliothèques départementales de prêt avec la société DILICOM ;**
- **accepte les termes dudit contrat,**
- **accepte la prise en charge financière relative à ce contrat ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce contrat et tout acte afférent à ce dossier ;**

- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Voté à l'unanimité*

Séance levée à 21h07

M. Philippe SMAGGHE  
Commune de SALANS



Le Président,  
Gérôme FASSET

